

Bordeaux, le vendredi 9 décembre 2011



## DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 9 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Le Recteur,  
Mesdames & Messieurs les membres de ce premier Comité  
Technique Académique non paritaire,

Les personnels de l'Education Nationale qui se sont exprimés lors des dernières élections professionnelles, ont décidé que la FNEC-FP-FO devait être considérée par l'Etat comme une organisation syndicale représentative... Nous sommes très fiers de pouvoir représenter ici un syndicalisme qui refuse d'accompagner la RGPP et les contre-réformes gouvernementales qui en sont issues pour l'Education Nationale, un syndicalisme libre et indépendant des partis politiques.

Le rejet de la RGPP, l'abandon du cortège des contre-réformes qui en sont issues, l'arrêt des suppressions de postes et de missions, la création des postes statutaires nécessaires, l'arrêt des fusions de corps visant à détruire leurs statuts particuliers, le refus de porter atteinte au Statut Général des fonctionnaires... est le message que viennent clairement d'envoyer par leur vote les agents de l'Etat, tous scrutins confondus, en hissant Force Ouvrière à la Première place dans toute la Fonction publique de l'Etat, première Confédération représentative également au sein de l'Education nationale.

Cela nous conforte ainsi à dénoncer les accords de Bercy que nous n'avons pas signés. Ces accords ont pour conséquence, par exemple, d'exclure une organisation «historique» comme la CGT de la représentativité académique. Beaucoup de ceux qui ont signé ces accords doivent aujourd'hui le regretter. Par exemple, le vote par Internet, qui est à présent très critiqué par toutes les organisations syndicales, était formellement inscrit dans ces accords de Bercy (point n°5 du premier chapitre intitulé «Conforter la représentativité des organisations syndicales»). Dénoncer ce mode de scrutin, c'est dénoncer les accords de Bercy. Nous espérons donc que d'autres organisations syndicales, au nom du pluralisme syndical, finiront par exiger comme Force Ouvrière l'abrogation de la loi liberticide du 5 juillet 2010 issue de ces accords...

Les compétences de ce nouveau CTA ne nous sont pas encore très «familières». Seul l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du Comité Technique Ministériel et des Comités Techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'Education nationale en constitue, à notre connaissance, le cadre réglementaire. Les compte-rendus des premiers CTA tenus dans d'autres académies, ne nous ont pas rassurés. En effet, il semble qu'avec ce nouveau CTA, il soit difficile de pouvoir exprimer la moindre contestation envers une décision administrative. Le CTA sera-t-il une simple chambre d'enregistrement des décisions ministérielles ? Nous verrons bien lorsque, à l'issue de ce CTA, tous les points à l'ordre du jour auront été traités. Nous verrons bien si les demandes des uns et des autres auront été prises en compte, ou si, au contraire, elles ne feront partie que d'un «spectacle» organisé par l'Etat. La FNEC-FP-FO demande d'ailleurs à ce qu'un règlement intérieur soit soumis aux membres du CTA.

Dans l'ordre du jour annoncé, figurent les cartes de formations professionnelles & technologiques. En tant que représentant de la FNEC-FP-FO, mais aussi comme vous ne l'ignorez pas, du SNETAA-FO, je me dois d'exprimer ici, dès à présent, mon inquiétude pour la rentrée 2012. En effet, le projet de carte des formations prévu par l'Administration fait état de nombreuses fermetures de structures. Ces décisions arbitraires, souvent injustifiées, entraîneront, si elles se confirment, une baisse considérable de l'offre de formation pour les élèves de nos LP, et par conséquent, une suppression de nombreux postes d'enseignants. La FNEC-FP-FO considère qu'il s'agit là d'une grave atteinte au service public d'Education, nouvelle conséquence de la Réforme Générale des Politiques Publiques voulue par ce gouvernement qui continue d'affaiblir gravement notre système éducatif public.

La FNEC-FP-FO souhaite également attirer votre attention, Monsieur Le Recteur, vous qui représentez ici Monsieur Le Ministre, sur le projet de réforme de l'évaluation de tous les enseignants. Comme vous le savez, ce projet est contesté par la quasi totalité des Fédérations Syndicales. Le jeudi 15 décembre, une journée de grève est organisée et elle permettra de montrer au gouvernement, nous n'en doutons pas, le refus massif de ce projet. Nous proposons aux membres du CTA de soutenir cette revendication en votant un vœu demandant le retrait immédiat de ce projet afin de rétablir une certaine sérénité dans les établissements suite à la colère provoquée chez les personnels depuis son annonce.

Il y a quelques jours, le gouvernement a également instauré un jour de carence chez les fonctionnaires. FO demande à ce que le CTA prenne position vis à vis de cette décision. FO dénonce une stratégie du dénigrement des fonctionnaires par ce gouvernement. Nous affirmons que les fonctionnaires de l'Etat français sont soucieux de l'intérêt général de notre République et qu'il est inadmissible qu'ils soient désignés comme fraudeurs quand ils sont malades et, en tout cas, coupables de l'être !

La FNEC FP-FO terminera son intervention sur un dernier point : nul doute que les résultats des élections au CTA ont aussi des répercussions sur l'attribution des sièges pour le CHSCT Académique et pour le Comité Académique des Oeuvres Sociales.

FORCE OUVRIERE souhaite que les nouvelles compositions de ces instances soient arrêtées dans les meilleurs délais.

Pour la FNEC-FP-FO  
Eric Mouchet